



OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

A déposer au commissariat municipal ou par mail : pm.bal@ville-vitrolles13.fr

L'Opération Tranquillité Vacances ne peut s'effectuer sur des habitations en appartement. La durée minimum d'absence doit être supérieure à 1 semaine et inférieure à 4 semaines.

En cas de retour inopiné ou de modification de la date et/ou de la durée de vos congés, n'oubliez pas de prévenir la police municipale de Vitrolles au 04 42 77 94 17.

VILLE DE VITROLLES

NOM PRÉNOM

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

TEL CONGÉS : DU AU

Disposez-vous d'une alarme ? NON OUI

Véhicule sur place ? NON OUI Marque

Passages éventuels d'un proche au domicile NON OUI →

Téléphone

Autres observations

Contact N°1 à aviser en cas d'anomalie

Téléphone

Adresse

Clés du domicile NON OUI

Contact N°2 à aviser en cas d'anomalie

Téléphone

Adresse

Clés du domicile NON OUI

Renseignements sur le lieu de vacances France Etranger Lieu

Êtes-vous joignable sur votre lieu de vacances ? NON OUI

Le déclarant certifie l'exactitude des renseignements mentionnés ci-dessus

Date Signature